

AVIS PUBLIC
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Une session extraordinaire du conseil municipal aura lieu le mercredi 20 mai 2026, à 18 h 30, à la salle communautaire sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur. Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Désignation de signataires autorisés pour institution bancaire**
- 4. Nomination du représentant autorisé à clicSÉCUR et Services électroniques gouvernementaux**
- 5. Délégation générale de pouvoirs administratifs au directeur général et greffier-trésorier**
- 6. Désignation du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**
- 7. Nomination du coordonnateur municipal de sécurité civile**
- 8. Affichage Opérateur de machinerie lourde – statut temporaire (remplacement)**
- 9. Autorisation d'une prolongation de location – Chargeuse et balai mécanique ramasseur**
- 10. Autorisation de mise en vente de la niveleuse 2012 à l'encan public**
- 11. Autorisation représentation juridique et suivis litigieux**
- 12. Autorisation de formation – Directeur général et adjointe de direction (SyGED)**
- 13. Clôture et levée de la séance extraordinaire**

Donné à Lac-Supérieur, ce 14^e jour du mois de mai 2026

